



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Référence à rappeler :
P3/2021/A/6263/MGI

Paris, le **29 JUIN 2021**

Monsieur le Sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur les conditions de reprise de l'activité du chant choral.

J'ai pris connaissance de votre correspondance avec la plus grande attention et vous en remercie.

Les mesures réglementaires liées à la gestion de la crise sanitaire ont constamment évolué en fonction du risque épidémique. La réouverture de tous les établissements d'enseignement artistique est effective depuis le 19 mai dernier pour l'ensemble des élèves mineurs et majeurs (à l'exception de la danse pour les majeurs et de l'art lyrique en groupe pour tous). De même, dans les lieux couverts, les pratiques artistiques en amateur hors enseignement sont autorisées pour les mineurs à l'exception des pratiques vocales collectives. Pour les majeurs, la reprise d'activités n'est pas encore possible pour la danse ni pour les pratiques vocales collectives. En extérieur, les activités encadrées sont autorisées en respectant les gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque, en veillant à éviter tout regroupement de plus de 10 personnes.

Une ouverture plus large, deuxième étape du déconfinement, est effective depuis le 9 juin dans le strict respect des gestes barrières et de distanciation sociale. À cette date, la pratique de la danse pour les élèves majeurs est autorisée, sans contact, dans les lieux couverts.

Au 30 juin, lors de la troisième étape du déconfinement, la reprise des pratiques vocales collectives sera possible pour tous dans les lieux recevant du public (ERP) en respectant les règles de distanciation sociale et le port du masque.

Des recommandations visant à la reprise des pratiques artistiques dans les meilleures conditions de sécurité ont été élaborées par le ministère de la Culture en lien avec les professionnels du secteur.

.../...

Ces directives, sous forme de protocoles, ont été validées par le conseil interministériel de crise et communiquées aux associations représentatives du secteur.

Soyez assuré de l'attention que je porte à l'accompagnement des associations culturelles pour permettre une reprise progressive des activités tout en assurant la sécurité de chacun.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bachelot Narquin', with a horizontal line underneath.

Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Monsieur Yves DÉTRAI GNE
Sénateur de la Marne
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06